Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 070-200041861-20250703-DCC20256104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

SEANCE du 3 juillet 2025

Le trois juillet deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison de la Ruralité de NOROY-LE-BOURG, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (41)
Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Marie-Alyette JACQUES, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Laurence COURTOY, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRÉ, Claude THIEDEY, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (8)
Antoine TRUSSARDI à Gérard DEVOILLE, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Véronique LOUIS, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Raymond BILQUEZ, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Pierre DUCHANOIS à Laurent TARD, Christophe ROSSÉ à Bernard GAUDINET, Gérard COULIN à Laurence COURTOY.

Absents excusés (3)
Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Romain WICKY.

DCC2025-61-04 Création d'un poste permanent d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe à 11 h 30 hebdomadaires

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet 11 h 30 hebdomadaires (soit 11.50/35ème), afin d'assurer les missions d'encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire à titre principal et entretien des locaux à titre accessoire ;

Considérant que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Il est proposé au conseil communautaire de :

- créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet 11 h 30 hebdomadaires (soit 11.50/35ème) afin d'assurer les missions d'encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire à titre principal et entretien des locaux à titre accessoire ;

- se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 070-200041861-20250703-DCC20256104-DE

- en cas de recrutement d'un agent contractuel :

  ✓ préciser que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants ;

  ✓ préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience dans l'encadrement d'enfant ;

  ✓ fixer la rémunération, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, indice minimum :

  ✓

Grade	Cat.	IB mini	IM mini	IB maxi	IM maxi
Adjoint technique	C	367	366	432	387
Adjoint technique principal 2e cl.	C	368	367	486	425
Adjoint technique principal 1e cl.	C	388	373	558	478

  ✓ préciser que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;

- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 juillet 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.

Communauté de Communes du Triangle Vert

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état